

Le sentier attendu entre Rothéneuf et l'île Besnard

Saint-Coulomb — L'enquête publique est terminée depuis décembre 2022, mais les Amis des chemins de ronde aimeraient que les travaux du sentier littoral se concrétisent plus rapidement.

Les Amis des chemins de ronde, qui ont demandé l'évolution du tracé en 2020, aimeraient que les aménagements avancent plus vite. Soit 1,5 km, entre Rothéneuf et l'île Besnard, qui passe par l'anse du Lupin, en Saint-Coulomb. « **Un projet de qualité monté par les services de l'État** », reconnaît Gérard Prodhomme, le vice-président des Amis des chemins de ronde (ACR35). À l'origine de cette demande : l'impossibilité de se rendre de Rothéneuf à l'île Besnard en longeant la mer.

« Ce n'est pas un dossier très simple »

« Les propriétaires ont donné leur accord rapidement pour réaliser cette servitude de passage, souligne-t-il. Des travaux ont été entrepris cet hiver dans le secteur des Courtilons, mais au printemps, il a fallu les interrompre pour ne pas gêner la nidification des oiseaux. Le chantier devrait reprendre en septembre. » L'association espère que le sentier sera terminé pour Noël.

« Le délai de contentieux doit être passé et il faut le temps de réaliser les aménagements. Ce n'est pas un dossier très simple », indique Arnaud Le Mentec, à la tête de l'antenne malouine de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). Aujourd'hui, de Rothéneuf, le sentier arrive sur la plage de l'anse du Lupin, qu'il n'est pas possible d'emprunter à marée haute.

« L'idée est donc de passer par les champs, en bas du château du Lupin, longeant la plage, au-dessus de la zone des plus hautes eaux, indique Gérard Prodhomme. Une clôture sera financée par l'État et posée par le Département, avec



Le sentier devrait passer par les champs en bas du château du Lupin.

(PHOTO : OUEST-FRANCE)



Un premier aménagement a été réalisé par le Département. Il longe une propriété avec une superbe vue sur la mer, mais le chemin s'arrête pour l'instant après 300 m. Ici Gérard Prodhomme et Patrice Bauché, des Amis des chemins de ronde.

(PHOTO : OUEST-FRANCE)

l'accord d'un propriétaire conciliant. » Autre difficulté : le passage par la digue de l'ancien moulin à marée, en ruines. Elle est submergée à marée haute, glissante de l'autre côté et dangereuse.

Les promeneurs doivent contourner l'étang, en prenant le tracé du GR34. « Ils rejoignent ensuite le parking de l'île Besnard, en traversant le champ d'un propriétaire tolérant, qui n'est pas dans la bande de servitude des 3 m du littoral. »

Le futur sentier prolongera le GR34 en longeant la falaise jusqu'à la plage des Mites, jusqu'à l'île Besnard. Une partie des travaux ont déjà été réalisés au printemps, mais le chemin mène pour l'instant sur un cul-de-sac.

Une érosion du trait de côte rapide

Plus globalement, les Amis des chemins de ronde constatent que l'érosion du trait de côte est rapide : « Des éboulements rocheux ou un recul dunaire imposent un chemin plus en hauteur, parfois difficile à mettre en place. En Rance, la remontée des hautes eaux rend certains tronçons impraticables pendant plusieurs



Le passage par la digue de l'ancien moulin à marée, en ruines, est submergé à marée haute, glissante de l'autre côté et dangereuse.

(PHOTO : OUEST-FRANCE)

heures. »

« Certains randonneurs se trouvent piégés », souligne Gérard Prodhomme, qui incite les promeneurs à la sécurité sur les chemins du littoral, comme sur le barrage de la Rance,

où « des piétons sont mis en danger sur un parcours de servitude que la loi interdit aux vélos ».

Nadine PARIS.